



## CONTRAT D'ADHESION OU D'ACCES - 2026

Contrat souscrit entre l'association MYRMIDON SQUAD FUNCTIONAL TRAINING (RNA W514004107) et la personne inscrite ci-dessous. L'accès aux séances est subordonné à l'acceptation du présent contrat et du règlement intérieur.

### Identité de la personne inscrite

N dossier : ..... (réserve association) Statut choisi :  Adhérent  Non-adhérent / participant

Nom : ..... Prénom : ..... Ne(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal / Ville : .....

Email : ..... Téléphone : .....

Urgence - Nom & prénom : ..... Téléphone : ..... Lien : .....

### Article 1 - Définitions : adhérent et non-adhérent / participant

Adhérent : personne qui adhère à l'association en s'acquittant de la cotisation d'adhésion de 50 euros. Ce statut permet de devenir membre de l'association et d'accéder aux cotisations avec engagement et aux tarifs adhérents.

Non-adhérent / participant : personne qui choisit de ne pas adhérer à l'association mais qui fréquente la structure comme participant sans engagement. Le paiement se fait à la séance, au mois sans engagement ou avec une carte de séances. Le non-adhérent ne bénéficie pas du statut de membre de l'association ni des droits associatifs correspondants.

Dans tous les cas, adhérents et non-adhérents/participants doivent respecter le règlement intérieur, les consignes de sécurité, les règles de réservation, les conditions d'utilisation du matériel et les conditions de paiement.

### Article 2 - Conditions liées à l'age

L'adhésion ou l'accès est ouvert aux personnes majeures. Les mineurs peuvent participer uniquement dans les créneaux et conditions prévus par l'association, avec autorisation écrite du représentant légal. Ce dernier est civilement responsable des actes du mineur au sein de l'association.

### Article 3 - Etat de santé et documents médicaux

La personne inscrite devra fournir, selon sa situation, les documents médicaux requis par la réglementation applicable, par la fédération concernée ou par l'association : questionnaire de santé/PPS, attestation ou certificat médical de non contre-indication. Toute pathologie connue, traitement en cours, allergie grave, problème cardiaque, blessure ou restriction de pratique doit être signalé à l'encadrement. En cas de fausse déclaration ou d'information non communiquée, l'association ne pourra être tenue responsable des conséquences liées à cette omission.

### Article 4 - Abonnement, accès et réservation

Le contrat est nominatif et non cessible. L'accès aux séances se fait selon la formule choisie. La réservation de chaque séance s'effectue via l'application ResaWod. En l'absence de réservation, l'accès peut être refusé si les places sont complètes. Toute annulation doit être effectuée au minimum 48 heures à l'avance. Pour les cartes de séances, une annulation hors délai peut entraîner le décompte de la séance. Pour les abonnements mensuels, les absences répétées non annulées peuvent entraîner un avertissement ou une restriction temporaire de réservation.

### Article 5 - Adhésion associative, cotisations et tarifs

L'adhésion associative annuelle est fixée à 50 euros. Elle concerne uniquement les personnes choisissant le statut d'adhérent. Elle donne accès aux cotisations avec engagement et aux tarifs adhérents. Elle est annuelle, personnelle, non cessible et non remboursable.



MYRMIDON SQUAD FUNCTIONAL TRAINING — RNA W514004107

Association loi 1901 | Siège : 40 Faubourg Leon Bourgeois - 51300 Vitry-le-François

Pratique : 30 Faubourg de Châlons - 51300 Vitry-le-François | 06.09.23.30.34 | myrmidonsquad@yahoo.com

La personne qui ne souhaite pas adhérer à l'association peut fréquenter la structure en tant que non-adhérent / participant. Dans ce cas, elle choisit une formule sans engagement : paiement à la séance, paiement mensuel sans engagement ou carte de séances. Les tarifs applicables sont ceux de la fiche d'inscription en vigueur.

Les licences fédérales, affiliations ou cotisations partenaires éventuelles sont facturées en supplément lorsqu'elles sont nécessaires ou demandées par la personne inscrite. Leur montant est communiqué avant souscription.

#### Article 6 - Paiement et caution

Les règlements peuvent être effectués en espèces, par chèque à l'ordre de MYRMIDON SQUAD FUNCTIONAL TRAINING ou par virement bancaire. Pour les formules avec engagement, un chèque de caution équivalent à 3 mois d'abonnement peut être exigé. Il n'est pas encaissé sauf en cas d'impaye, de sommes restant dues à l'association, de non-restitution de matériel prêté ou après relance écrite restée sans effet pendant 15 jours.

#### Article 7 - Engagement, renouvellement et résiliation

Les formules adhérents avec engagement sont conclues pour la durée indiquée dans le récapitulatif d'inscription. Toute résiliation anticipée doit être demandée par écrit et pourra être acceptée en cas de motif légitime : certificat médical, déménagement significatif ou situation exceptionnelle appréciée par l'association. Les formules sans engagement peuvent être arrêtées avec un préavis d'un mois, tout mois commence restant dû. Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, la personne bénéficie, si la réglementation applicable le prévoit, d'un délai légal de rétractation de 14 jours.

#### Article 8 - Free Access

Le Free Access correspond à un accès autonome aux espaces autorisés, sur créneaux définis par l'association, après validation de l'encadrement et sous réserve du respect des consignes de sécurité. Il ne constitue pas un droit acquis et peut être suspendu en cas de mauvaise utilisation du matériel, de comportement dangereux ou de non-respect du règlement intérieur.

#### Article 9 - Assurance et responsabilité

La personne inscrite confirme disposer d'une assurance Responsabilité Civile personnelle en cours de validité. Elle est informée qu'elle peut souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive pourrait l'exposer. L'association ne pourra être tenue responsable des dommages résultant du non-respect des consignes, d'une utilisation inappropriée du matériel, d'une fausse déclaration médicale ou d'un comportement imprudent. Cette clause ne fait pas obstacle à la responsabilité de l'association en cas de faute prouvée de sa part.

#### Article 10 - Règlement intérieur, sanctions et litiges

La personne inscrite déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter. En cas de comportement grave mettant en danger la sécurité des personnes ou des biens, l'association peut prononcer une exclusion immédiate à titre conservatoire. Une décision définitive sera ensuite notifiée par écrit. Aucun remboursement ne sera dû en cas d'exclusion pour faute grave. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours. À défaut, le litige sera porté devant la juridiction compétente conformément aux règles de droit commun.

#### Récapitulatif de la formule souscrite

Statut :  Adhérent avec adhésion associative 50 euros  Non-adhérent / participant sans engagement

Formule choisie : .....

Montant mensuel / annuel / carte / séance : .....

Mode de paiement : .....

Date de début : ..... Date de fin si engagement : .....

Tarif spécial appliqué :  Aucun  Défense/protection civile (-10 %)  Prescirmouv' (-10 %)



MYRMIDON SQUAD FUNCTIONAL TRAINING — RNA W514004107

Association loi 1901 | Siège : 40 Faubourg Leon Bourgeois - 51300 Vitry-le-François

Pratique : 30 Faubourg de Châlons - 51300 Vitry-le-François | 06.09.23.30.34 | myrmidonsquad@yahoo.com

### Documents remis

Document médical requis / PPS / certificat si nécessaire  Contrat signé  Règlement intérieur signé

Autorisation droit à l'image complétée  Justificatif assurance RC personnelle  Cheque de caution si concerne

### Signatures

Lu et approuve - La personne inscrite reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat, du règlement intérieur et des conditions de réservation via ResaWod.

Fait à ....., le .....

L'adhérent(e) ou participant(e) : Nom, prénom, signature :

Le Responsable - Hugo CLAUDEPIERRE : Signature :

*RGPD UE 2016/679 - Droits accès, rectification, suppression : myrmidonsquad@yahoo.com*